



Décision d'agrément

School of Education Redeemer University

Concernant l'agrément général du programme suivant :

Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un grade

Comité d'agrément
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Le 28 avril 2026

Table des matières

Introduction	3
Conditions et constatations	5
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	7
Condition 3	9
Condition 3.1	13
Condition 4	27
Condition 5	28
Condition 6	30
Condition 7	32
Condition 8	34
Condition 9	37
Condition 10	38
Condition 11	41
Condition 12	43
Condition 13	45
Condition 14	46
Condition 15	48
Décision du comité d'agrément	49

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») par la School of Education de la Redeemer University

Introduction

Le 5 novembre 2025, la School of Education (l'«École des sciences de l'éducation») de la Redeemer University (l'«Université Redeemer») a présenté une demande pour le renouvellement d'agrément du programme de formation à l'enseignement suivant :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un grade

Conformément au Règlement 347/02 : Agrément des programmes de formation en enseignement et au Règlement 563/21 : Dispositions générales, un sous-comité d'agrément a été formé pour :

1. évaluer le programme de formation à l'enseignement susmentionné;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui faisant rapport de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme examiné.

Le sous-comité d'agrément était constitué de quatre personnes, comme suit :

- un membre de l'Ordre dont le nom figure sur la liste des membres suppléants du comité d'agrément et qui possède une expertise dans l'évaluation des programmes de formation à l'enseignement;
- un membre de l'Ordre inscrit sur la liste des membres suppléants du comité d'agrément;
- une personne qui n'est pas membre de l'Ordre dont le nom figure sur la liste des membres suppléants du comité d'agrément;
- une personne nommée par l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et les documents complémentaires fournis par l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer. Les 10 et 11 février 2026, le sous-comité d'agrément a effectué une visite virtuelle des lieux. Au cours de cette visite, il a mené des entretiens avec les membres du corps professoral, des anciens étudiants, des étudiants, des enseignants associés et des conseillers universitaires ainsi qu'avec des membres du personnel de l'information et de la bibliothèque.

L'Ordre a invité les membres du public à s'exprimer sur la qualité du programme examiné. Il les a invités à soumettre un avis au sous-comité au moyen de courriels envoyés par l'École des sciences de l'éducation à divers partenaires intéressés et d'avis publiés sur le site web de l'Ordre. Le sous-comité a examiné les 49 soumissions du public reçues.

À l'issue de son examen, le sous-comité d'agrément a rédigé l'ébauche du rapport de ses conclusions et recommandations, laquelle a été soumise à l'examen de l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen en réponse à l'ébauche du rapport.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a tenu compte du rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 10 avril 2026, de la présentation du président du sous-comité au comité d'agrément et des conditions du Règlement 347/02 : Agrément des programmes de formation en enseignement.

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Faits et Motifs

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer est un établissement autorisé. Aux termes du Règlement 347/02 : Agrément des programmes de formation en enseignement, un «établissement autorisé» s'entend d'un collège, d'une faculté d'éducation ou d'une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui lui est affilié. L'Université Redeemer est autorisée à conférer des grades universitaires en vertu de l'alinéa 1 (2) c) de la *Redeemer University College Act, 2003* – projet de loi Pr14.

En 2020, la charte de Redeemer a été modifiée par le projet de loi 213, *Loi de 2020 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*. Cette loi a fait passer le nom de l'établissement à *Redeemer University* et lui a conféré le pouvoir de conférer des grades, dont un baccalauréat en éducation.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 1.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Faits et Motifs

La documentation indique que le programme offert par l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer dure quatre semestres universitaires (appelés ci-après «sessions») et comprend les 80 jours d'expérience pratique requis.

L'École des sciences de l'éducation offre un programme consécutif de deux ans aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, réparti sur quatre sessions selon un format automne, hiver, automne, hiver (A/H/A/H). Les cohortes de ces deux cycles suivent un programme de 60 crédits qui comprend au moins 80 jours de stage organisés en trois blocs.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Faits et Motifs

La documentation indique que le programme de formation à l'enseignement examiné repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel de l'École des sciences de l'éducation repose sur quatre piliers interdépendants : la pratique fidèle, la pratique efficace, la pratique réflexive et la pratique professionnelle. Ces piliers se fondent sur une vision chrétienne distinctive du monde, qui reconnaît la dignité inhérente de toutes les personnes en tant qu'êtres créés à l'image de Dieu. Ce cadre intègre les piliers dans les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le programme adopte une double posture : l'enseignant comme réformateur et l'enseignant comme gardien. Si la posture de réformateur amène les étudiants en enseignement à innover et à perfectionner leur pratique en se fondant sur des recherches, celle de gardien met l'accent sur le professionnalisme. Ces valeurs sont présentées dès le début du programme par la création de cartes énonçant la vision de l'étudiant, sur lesquelles les étudiants en enseignement consignent leur conception de ce que signifie chaque pilier dans la pratique. Ces cartes servent à orienter les étudiants de première année dans le programme et amorcent les discussions sur le cadre conceptuel et les piliers du programme.

La pratique fidèle s'entend d'un engagement à l'égard du professionnalisme prévu par la *Loi sur l'éducation* et d'une compréhension éclairée du curriculum et des documents de politique de l'Ontario. Les étudiants en enseignement explorent la pratique fidèle dans des cours de base et concluent leur apprentissage en formulant une philosophie personnelle de l'éducation conforme aux normes professionnelles de l'Ordre.

La pratique efficace met l'accent sur l'intégration de la théorie et de la pratique, en accordant une attention particulière au cadre de la conception universelle de l'apprentissage et à la différenciation pédagogique. Le programme considère la pratique efficace comme une obligation morale fondée sur la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Ce pilier est évalué lors des évaluations de stage qui mesurent les connaissances professionnelles des étudiants en enseignement,

leur pratique professionnelle et leur engagement à l'égard de l'apprentissage des élèves.

La pratique réflexive est officiellement intégrée dans le cycle quotidien de l'enseignement par l'utilisation du modèle de plan de leçon. Les étudiants en enseignement doivent analyser leur pratique de manière critique, évaluer leur gestion de classe et déterminer les besoins des élèves. Des occasions de réflexion structurées offertes dans les cours, dont des réflexions vidéo sur des incidents particuliers en classe et des boucles de rétroaction par les pairs en enseignement des mathématiques, soutiennent la croissance des étudiants en tant qu'enseignants en formation.

La pratique professionnelle aide les étudiants en enseignement à comprendre les obligations morales, juridiques et professionnelles liées à la profession enseignante. Par l'étude du droit de l'éducation et la réalisation d'un projet d'identité virtuelle, les étudiants en enseignement font la synthèse de leurs expériences de stage et de leur vision personnelle du monde pour se construire une identité professionnelle cohérente. Ce développement du professionnalisme est en outre soutenu par du mentorat mené par les étudiants et des ateliers de perfectionnement professionnel.

Le programme offre aux étudiants en enseignement des occasions de réfléchir aux piliers du programme et de formuler leur compréhension de chacun, en intégrant le cadre conceptuel dans les cours et les stages. En les amenant à mettre en lien leur philosophie personnelle de l'éducation avec les normes de déontologie et les normes professionnelles établies, le programme favorise la synthèse de ces piliers fondamentaux dans leur identité professionnelle en construction. Ce processus itératif de réflexion et de formulation confirme que la pratique fidèle, la pratique efficace, la pratique réflexive et la pratique professionnelle s'imbriquent et s'appliquent de manière constante dans toutes les composantes du programme.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 2.

Condition 3

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous : La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Faits et Motifs

Normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante

La documentation indique que la conception du programme est compatible avec les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, et en tient compte.

L'École des sciences de l'éducation aligne ses politiques d'admission et de conduite sur les normes de déontologie de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le programme comporte une politique d'admission ouverte sans condition d'admission fondée sur la foi, dans le but d'admettre une cohorte diversifiée d'étudiants en enseignement. Les étudiantes et étudiants en enseignement n'ont pas à signer de code de conduite fondé sur la foi; ce sont les normes professionnelles de l'Ordre qui remplacent les codes de conduite traditionnels du campus. Par exemple, durant leur stage, les étudiants en enseignement sont évalués non seulement en fonction de l'efficacité de leur enseignement, mais aussi selon la mesure dans laquelle leur conduite manifeste et favorise des milieux d'apprentissage qui incarnent les normes de déontologie.

Cet alignement transparaît dans les politiques du programme, qui consacrent les normes que sont l'empathie, la confiance, l'intégrité et le respect comme premiers points de référence professionnels qui régissent tous les participants au programme. Par exemple, la norme de déontologie qu'est le «respect» est intégrée dans la politique d'admission ouverte du programme, qui vise à favoriser une cohorte diversifiée par un engagement pour la dignité inhérente de tous les élèves. Cet engagement se manifeste également dans les stages, où la norme de déontologie qu'est l'«empathie» oriente l'évaluation des étudiants en enseignement. Ceux-ci sont évalués par rapport à l'efficacité de leur

enseignement et aussi selon leur capacité à cultiver des milieux d'apprentissage inclusifs et sécuritaires.

La politique sur le respect personnel de l'École des sciences de l'éducation établit un lien entre l'éthos chrétien réformé de l'établissement et les normes professionnelles de l'Ordre en ce qui concerne la non-discrimination et la lutte contre le harcèlement, en assurant l'application du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. Cette politique fournit un cadre juridique et administratif pour la conduite des étudiants en enseignement, tant sur le campus que pendant leurs stages et leurs expériences sur le terrain.

Les normes d'exercice et de déontologie sont abordées tout au long du programme. Dans des cours comme *Education Law and Professional Practice* et le *Professional Learning Seminar*, les étudiants en enseignement se familiarisent avec les fondements législatifs de la profession, les limites professionnelles et la prise de décisions éthiques au moyen d'études de cas et de présentations sur les recommandations professionnelles. Le programme s'appuie sur le cycle de réflexion de Gibbs et des séminaires pour aider les étudiants en enseignement à analyser les normes avant et après leur stage.

Le modèle de plan de leçon intègre par ailleurs les normes professionnelles dans la pratique quotidienne. Il oblige les étudiants en enseignement à répondre aux divers besoins des apprenants au moyen d'une section sur la différenciation pédagogique, ce qui correspond directement à la norme d'exercice *Engagement envers les élèves et leur apprentissage*. De plus, la section «Réflexions de l'enseignant» à la fin du modèle de plan de leçon sert de vecteur du perfectionnement professionnel continu, car les étudiants en enseignement doivent évaluer de manière critique leur gestion de classe et l'efficacité de leur évaluation. Les formulaires d'évaluation des stages des étudiants en enseignement concordent avec les normes de l'Ordre afin de soutenir les évaluations formatives et sommatives mesurant la croissance professionnelle dans des aspects tels que l'empathie, l'équité et la création de milieux d'apprentissage sécuritaires et réparateurs.

Recherches les plus à jour sur la formation à l'enseignement

La conception du programme est compatible avec les recherches les plus à jour sur la formation à l'enseignement, organisées autour de quatre thèmes fondés sur des données probantes : les cohortes, la cohérence et l'intégration, la pratique réflexive et la connaissance de soi.

Le programme de formation à l'enseignement s'appuie sur un modèle de cohorte (Beck et Kosnik, 2012; Darling-Hammond et Oakes, 2019) pour contrer l'isolement professionnel et favoriser un développement collectif. Les recherches sur la cohérence des programmes (Darling-Hammond, 2006) orientent l'organisation stratégique des cours; l'enseignement de la gestion de classe et les cours de méthodologie propres au cycle ont lieu juste avant les stages afin d'intégrer les liens entre la théorie et leur application.

L'engagement à l'égard de la pratique réflexive est ancré dans le dialogue de la pensée et de l'action (Schön, 1983) et soutenu par des structures comme les pistes de réflexion guidée, l'analyse vidéo et les discussions entre pairs (Gelfuso et Dennis, 2014). Le programme intègre les recherches du corps professoral sur la communication de l'empathie, la théorie perceptive et l'apprentissage socioaffectif pour ancrer son approche en matière de milieu d'apprentissage et d'organisation. Des évaluations psychométriques sont effectuées pour rehausser la conscience de soi et l'établissement de relations chez les étudiants en enseignement afin que leur enseignement s'appuie sur une connaissance de soi fondée sur des données.

Intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

La conception du programme est compatible avec l'intégration de la théorie et de la pratique en éducation, et en tient compte.

Le programme est structuré selon un cycle de la «théorie à la pratique – pratique à la théorie», où l'apprentissage théorique éclaire la pratique en classe, laquelle alimente ensuite la compréhension théorique. C'est ce qu'illustre le stage d'assistance à l'enseignement, qui se déroule en parallèle avec le cours *Development and Learning* à la première session. Les blocs de stage subséquents de six semaines sont délibérément échelonnés à la suite des cours de méthodologie en littératie et en mathématiques, ce qui permet une application immédiate des stratégies pédagogiques en classe.

L'intégration de la théorie et de la pratique se manifeste également par la supervision des stages par des conseillers universitaires qui sont des membres du corps professoral à temps plein ou à temps partiel. Ce modèle s'appuie sur des recherches concernant le rôle de la participation des professeurs dans le renforcement des liens entre la théorie et la pratique pour les étudiants en enseignement durant les stages (Hirschhorn, Sears et Rich, 2009). Cette approche relie l'étude théorique à la pratique en classe, permettant aux instructeurs de demeurer informés des méthodes pédagogiques utilisées en

Ontario pour que le contenu du programme corresponde aux réalités actuelles. Cette structure de supervision vise à soutenir les étudiants en enseignement quand ils établissent un pont entre les concepts fondamentaux et leur application professionnelle.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Faits et Motifs

D'après l'information fournie dans la documentation et lors d'entrevues, le programme examiné permet aux étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Connaissance du curriculum

Élément 1 - Curriculum et documents de politique

Le programme permet aux étudiantes et étudiants de connaître et de comprendre le curriculum actuel de l'Ontario et les documents de politique provinciaux qui se rapportent à leur domaine d'études et au curriculum, notamment la planification et la conception, l'éducation spécialisée, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage.

L'information relative à l'évaluation est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à l'élément 7; l'éducation spécialisée est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à l'élément 10, et l'équité et la diversité sont abordées à la section Connaissance du contexte d'enseignement, à l'élément 4.

Grâce à un ensemble de cours de base et de méthodologie obligatoires ainsi qu'à des stages, tous les étudiants en enseignement acquièrent une connaissance du curriculum en lien avec leurs cycles d'enseignement et leurs matières. Les cours de méthodologie aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire procurent une connaissance du curriculum par l'examen du curriculum provincial et des politiques qui orientent son élaboration et sa mise en œuvre.

Tout au long du programme, les étudiants en enseignement analysent l'élaboration et la prestation du curriculum. Dans le cours obligatoire *Curriculum Foundations*, tous les étudiants en enseignement étudient le curriculum en tant que concept, processus et produit. Le cours porte notamment sur l'élaboration d'un plan de leçon en trois parties, la conception à rebours et la conception universelle de l'apprentissage (CUA).

Une attention particulière est accordée à la connaissance du curriculum en littératie et en numératie. Dans les cours de littératie, tous les étudiants en enseignement apprennent à appliquer les principes du curriculum actuel de l'Ontario pour concevoir et planifier des expériences d'apprentissage inclusives et interdisciplinaires destinées à enrichir le développement langagier et à élargir leur compréhension de la complexité des apprenants en littératie. Dans les cours de mathématiques, tous les étudiants en enseignement étudient les processus mathématiques et la littératie financière conformément au curriculum de l'Ontario.

Tous les étudiants en enseignement doivent démontrer leur connaissance du curriculum de l'Ontario durant leur stage. Ils utilisent des modèles de plan de leçon et de plan d'unité qui leur fournissent un cadre pour la mise en application de la conception à rebours et la correspondance aux attentes du curriculum. Le modèle exige que les étudiants en enseignement identifient les attentes précises du curriculum et les compréhensions durables qui forment la base de la leçon. Les étudiants en enseignement définissent les objectifs d'apprentissage des élèves, établissent les preuves d'apprentissage des élèves, conçoivent des expériences d'apprentissage utiles et terminent les leçons par une réflexion qui permettra d'améliorer l'enseignement futur. Les étudiants en enseignement sont évalués par rapport à leurs plans de leçon dans la section sur les connaissances professionnelles de l'évaluation de stage.

Élément 2 - Recherches les plus à jour sur l'enseignement et l'apprentissage

Le programme de formation professionnelle prépare les étudiantes et étudiants en enseignement à acquérir des connaissances et des compétences et à développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des recherches les plus à jour dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.

L'information relative à cet élément est présentée dans la section «Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement», à l'élément 1.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Élément 3 - Recherches et analyse de données en matière d'enseignement

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences et de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des recherches en éducation et de l'analyse de données.

Tous les étudiants en enseignement suivent le cours *Teacher As Researcher* dans lequel ils apprennent les fondements de la recherche en éducation et appliquent les principes de la recherche-action. Ils apprennent à évaluer des questions de recherche, des plans d'action et des méthodes liées aux données, tout en abordant des considérations éthiques telles que les biais, la portée, la fiabilité et la méthodologie. Les lectures obligatoires comprennent *K-12 Educator's Data Guidebook: Reimagining Practical Data Use in Schools* (Estrallado, 2022), des résultats récents d'évaluations de l'OQRE, *The Essential Guide to Doing Your Research Project* (O'Leary, 2021) et *Engaging in Action Research: A Practical Guide to Teacher-Conducted Research for Educators and School Leaders* (Parsons, Hewson, Adrian et Day, 2013). Ce cours porte sur la recherche fondée sur l'enquête et les liens avec la pratique en classe. Dans le cadre des cours, les étudiants en enseignement appliquent les principes de la recherche-action à la conception d'une proposition de recherche par la formulation et l'évaluation de questions qui orientent leur questionnement. Lors de la réalisation de leur projet, les étudiants en enseignement remettent un problème de recherche, une bibliographie commentée et une méthode de collecte de données.

Dans le cours *Learning Environment and Organization*, les étudiants en enseignement entreprennent un projet d'enquête collaborative axé sur la gestion de classe. Cet exercice consiste à observer le comportement des élèves, à dialoguer avec des pairs sur les stratégies de gestion et à remettre un rapport d'enquête final. Des données pour ce projet sont recueillies au cours d'observations en classe pendant le stage et orientées par les critères de la grille d'évaluation provinciale.

Élément 1 - Technologie comme outil d'enseignement

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relativement à l'utilisation de la technologie comme outil d'enseignement.

Dans le cours *Digital Technology*, les étudiants en enseignement apprennent à utiliser la technologie pour enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves. Ils examinent une variété d'outils technologiques qui les aident à comprendre comment enseigner dans des milieux d'apprentissage en présentiel et virtuels. Dans le cours, les étudiants en enseignement explorent une variété de sujets et de ressources liés à la technologie, comme les vlogues, l'Heure du code et des ateliers collaboratifs avec des outils tels que Code & Go et LEGO Mindstorms. Ils utilisent l'intelligence artificielle générative (IA générative) tout au long du cours et

participent à des discussions sur les pratiques exemplaires d'utilisation de l'IA générative en classe. L'enseignement lié à la technologie comme outil d'enseignement est structuré de manière à aider les étudiants en enseignement à déterminer le moment où il est le plus approprié d'utiliser la technologie en classe et la façon de la mettre à profit pour répondre aux divers besoins des élèves.

Dans les cours *Teaching Mathematics*, les étudiants en enseignement participent à des séances dans des ateliers collaboratifs et à des séances de codage. Ces séances font appel à des outils tels que *micro:bit*, *Makey Makey*, *Sphero* et la robotique pour soutenir les activités de programmation. Les étudiants en enseignement apprennent à utiliser le codage de blocs et des technologies interactives pour réaliser des projets, tout en explorant des applications technologiques émergentes. Dans un travail, ils intègrent des concepts de raisonnement spatial alignés sur le domaine du sens de l'espace du programme-cadre de mathématiques de l'Ontario (de la 1^{re} à la 8^e année).

Dans le cadre du stage, les étudiants en enseignement sont évalués par rapport à l'utilisation appropriée de diverses ressources, dont la technologie. Les évaluations de stage visent à déterminer la capacité des étudiants en enseignement à intégrer la technologie dans les leçons à l'aide de ressources telles que Math Pad, TinkerCad et Knowledgehook.

Élément 2 - Sélection et utilisation judicieuses des stratégies pédagogiques pour aborder l'apprentissage des élèves

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des recherches, des données et des évaluations fondées sur l'enquête ainsi que des stratégies pédagogiques actuelles pour aborder l'apprentissage des élèves.

Tous les étudiants en enseignement suivent le cours *Professional Teaching Seminar*, qui soutient les composantes de stage du programme. Les étudiants en enseignement établissent des liens entre la théorie et la pratique et acquièrent une compréhension des normes professionnelles par la réflexion continue et l'enquête collaborative. Ils réalisent une analyse réflexive d'une situation vécue en stage dans laquelle ils évaluent leur prise de décision et leur conduite en classe et formulent ses incidences sur leur pratique future.

Les étudiants en enseignement étudient des stratégies pédagogiques propres à des matières pour appuyer l'apprentissage des élèves dans leurs cours de méthodologie. Dans les cours *Literacy and Drama* (primaire-moyen et moyen-intermédiaire), les étudiants en enseignement étudient des stratégies pédagogiques telles que la lecture partagée et l'écriture partagée, et leur pertinence selon les années d'études. Ils utilisent la lecture partagée pour favoriser la compréhension, développer les compétences en littératie critique et comprendre les caractéristiques d'un texte, et utilisent l'écriture partagée pour étayer l'apprentissage des jeunes rédacteurs.

Au cours du stage, les étudiants en enseignement utilisent des modèles de plan de leçon et de plan d'unité qui présentent les attentes du curriculum, les objectifs d'apprentissage, les critères de réussite, le matériel didactique et les ressources, la différenciation pédagogique et des occasions de réflexion pour les enseignants. Les étudiants en enseignement sont évalués par rapport à leur compréhension des pratiques pédagogiques et d'évaluation, et à la mesure dans laquelle ils mettent en œuvre, adaptent et rehaussent ces approches par la pratique réflexive.

Élément 3 - Méthodes d'apprentissage et d'enseignement, et différenciation pédagogique

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des théories et des méthodes d'apprentissage et d'enseignement, et de la différenciation pédagogique, tant dans les cours obligatoires que dans les stages.

Dans le cours *Inclusive Education*, les étudiants en enseignement étudient des approches en matière de différenciation pédagogique et de conception universelle de l'apprentissage. Les travaux du cours exigent que les étudiants en enseignement élaborent des plans de leçon différenciés assortis d'objectifs d'apprentissage clairs, de listes de procédures et de listes de matériel. Ces plans, ainsi que la pratique réflexive des étudiants, sont évalués selon l'efficacité de leurs stratégies d'évaluation et leur capacité à répondre aux besoins de divers apprenants.

Dans le cours *Learning and Development*, les étudiants en enseignement étudient les grandes théories de l'apprentissage telles que le béhaviorisme et le constructivisme. Ce cours établit le lien entre la théorie et la pratique en explorant la façon dont les points de vue sur l'enseignement et l'apprentissage pèsent sur

les décisions pédagogiques. Dans les travaux du cours, les étudiants en enseignement analysent leurs croyances, observent les méthodes pédagogiques en stage, déterminent les aspects à améliorer et établissent des liens entre les actions de l'enseignant et les théories de l'apprentissage abordées dans le cours.

Dans le cours *Indigenous Education*, les étudiants en enseignement lisent *Truth and Reconciliation in Canadian Schools* (Toulouse, 2018) pour étudier les théories d'enseignement et d'apprentissage en vue d'éclairer leurs discussions en classe sur la vérité et la réconciliation. Les travaux comprennent l'examen de documents du Ministère, dont *Attentes et contenus d'apprentissage portant sur les traités et les revendications territoriales* (2020) et *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit* (2007). Ces documents soutiennent la compréhension qu'ont les étudiants en enseignement de la *Loi sur les Indiens*, des traités territoriaux et des pensionnats. Dans le cours, les étudiants en enseignement créent des leçons interdisciplinaires liées aux façons de savoir des Anichinabés et à la conservation des ressources tirées du programme-cadre de sciences.

Tout au long du stage, les étudiants en enseignement démontrent leur répertoire pédagogique et d'évaluation en élaborant et en mettant en œuvre des plans de leçon et d'unité, et en recourant à des stratégies variées pour favoriser l'apprentissage des élèves. Les évaluations de stage indiquent si les étudiants communiquent clairement les objectifs des leçons aux élèves et proposent des tâches différenciées. Parmi les stratégies d'enseignement et de différenciation utilisées en stage figurent les rencontres individuelles, la rétroaction descriptive, l'explication du raisonnement par écrit ou oralement et le recours à un éventail de techniques d'évaluation.

Élément 4 - Gestion de classe et capacités organisationnelles

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à la gestion de classe et aux capacités organisationnelles dans le cadre de cours et de stages.

Les compétences en gestion de classe et en capacités organisationnelles sont développées par l'entremise de cours et de sujets axés sur des stratégies efficaces pour créer des milieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et adaptés. Le cours de première année *Learning Environment and Organization I* aborde les théories et pratiques de gestion de classe guidées par les recherches actuelles en éducation et les normes professionnelles d'enseignement en Ontario.

Les étudiants en enseignement étudient différentes méthodes pour composer avec le comportement des élèves, la discipline progressive et les théories de gestion de classe, dont *Principles of Classroom Management* (Levin, Nolan, Kerr, Elliot et Bajovic, 2016). Ils réalisent un projet d'enquête collaborative qui examine l'incidence du comportement des élèves sur l'apprentissage en classe et la façon dont les actions de l'enseignant peuvent améliorer le comportement des élèves pour favoriser l'apprentissage.

En deuxième année du programme, tous les étudiants en enseignement suivent *Learning Environment and Organization II*, dans lequel ils approfondissent leurs connaissances sur la gestion de classe et sur les rôles des enseignants et des élèves dans l'établissement d'une culture de classe saine et positive. Les étudiants en enseignement réfléchissent aux milieux d'apprentissage et aux stratégies organisationnelles, et étudient la façon dont ils interagissent avec le comportement et l'apprentissage des élèves.

Au cours du stage, les étudiants en enseignement sont évalués en fonction de leur capacité à utiliser diverses stratégies de gestion de classe ainsi que des interventions verbales et non verbales pour rediriger les élèves pendant les tâches.

Élément 5 - Transitions vécues par les élèves

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques qui ont trait au développement des enfants et des adolescents ainsi qu'aux transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12^e année. L'information relative au développement de l'enfant et de l'adolescent est abordée à la condition 11.

Plusieurs cours obligatoires comportent des contenus et travaux liés aux transitions des élèves, dont le cours *Development and Learning*. Les étudiants en enseignement étudient les transitions majeures, comme le passage d'une année d'études à une autre ou de l'école élémentaire à l'école secondaire, et les transitions mineures, notamment les transitions en classe d'une activité à une autre ou de la maison à l'école. Ils étudient le développement affectif, physique, social, moral et cognitif de la petite enfance à l'adolescence à la lumière des ouvrages de Piaget, Kohlberg, Erikson, Vygotsky et Gardner.

Les transitions des élèves sont abordées également dans les cours *Learning Environment and Organization*. Les étudiants en enseignement abordent les transitions sous l'angle de la gestion de classe; il faut chercher à comprendre chaque élève et à le soutenir tout au long des transitions importantes de sa vie plutôt que de se concentrer sur des aspects techniques ou comportementaux particuliers. Les lectures du cours comprennent *Tracer son itinéraire vers la réussite : Programme de planification d'apprentissage, de carrière et de vie pour les écoles de l'Ontario* (2013), le portfolio *À propos de moi* (M-6^e) et le *Plan d'itinéraire d'études* (de la 7^e année à l'obtention du diplôme).

Les étudiants en enseignement reçoivent des modèles de plan de leçon avec des durées suggérées pour chaque activité afin de soutenir leur planification et le rythme de leurs leçons et des transitions en classe. Ils sont évalués en fonction de leur pratique professionnelle, dont le rythme approprié des leçons et la gestion efficace des transitions.

Élément 6 - Observation et évaluation des élèves

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives à l'utilisation des stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves par l'entremise des cours et des stages.

Dans le cours obligatoire *Curriculum Foundations*, les étudiants en enseignement approfondissent leur compréhension des stratégies et outils d'évaluation alignés sur les politiques du Ministère et des conseils scolaires. Les lectures comprennent *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, première édition, 1^{re} – 12^e année* (2010) et *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013). Les étudiants en enseignement conçoivent des leçons en trois parties et des plans d'unité qui comprennent l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage, ainsi que la triangulation des données d'évaluation, afin que la conception du curriculum soit cohérente et équitable. Ils relèvent également les stratégies d'évaluation appropriées pour s'aligner sur les attentes du curriculum et répondre aux besoins variés de tous les apprenants dans une perspective de différenciation pédagogique et de conception universelle de l'apprentissage (CUA).

Dans le cours *Inclusive Education*, les étudiants en enseignement se concentrent sur l'évaluation en créant un plan de leçon différencié à partir de profils d'élèves. Ce plan comprend des objectifs d'apprentissage, une liste des étapes et du matériel, ainsi qu'une stratégie d'évaluation qui comporte une évaluation différenciée et la CUA.

Dans les évaluations de stage, les enseignants associés observent l'utilisation par les étudiants en enseignement de différentes stratégies pour évaluer la compréhension qu'ont les élèves des concepts.

Élément 7 - Appui aux apprenants de l'anglais

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement, par l'entremise de cours et de stages, d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement.

Dans le cours *Multicultural Education*, les étudiants en enseignement approfondissent leur compréhension de la manière de répondre à divers groupes multiculturels et d'interagir avec eux, et de soutenir les apprenants de l'anglais, les élèves d'anglais langue seconde et les élèves en perfectionnement de l'anglais. Dans le cours, les étudiants en enseignement examinent des publications du ministère de l'Éducation telles que *Many Roots, Many Voices: Supporting English Language Learners in Every Classroom* (2005) et *ELL, ESL, ELD: Programs and Services* (2007). Ce cours les prépare à créer des classes inclusives et à soutenir les apprenants d'origines diverses ainsi que ceux qui proviennent de groupes sous-représentés.

Tous les étudiants en enseignement suivent le cours de méthodologie *Literacy and Multilingual Learners* et étudient la planification et le soutien des apprenants multilingues. Les étudiants en enseignement examinent des stratégies d'étayage de la langue et de la littératie au moyen de pratiques adaptées sur le plan culturel et linguistique.

Élément 8 - Pédagogie et évaluation pour certains domaines du curriculum

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

Élément 9 - Appui aux élèves ayant des besoins particuliers

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant des besoins en éducation spécialisée, par l'entremise de cours et de stages.

Dans le cours *Inclusive Education*, les étudiants en enseignement utilisent des documents du Ministère pour étudier des approches efficaces visant à élaborer des plans d'enseignement individualisé (PEI), à dresser des profils d'élèves et à comprendre les anomalies. Ces documents comprennent *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année* (2017), *L'apprentissage pour tous* (2013) et *Plan d'enseignement individualisé : Guide* (2004). Le cours porte essentiellement sur la CUA et la différenciation, et permet aux étudiants en enseignement d'approfondir leur connaissance des méthodes d'enseignement pour soutenir divers apprenants. Les travaux comprennent un travail sur le PEI dans lequel les étudiants formulent un plan individualisé qui montre la modification du curriculum et la conception d'adaptations pour une anomalie particulière.

Le programme prépare les étudiants en enseignement à soutenir les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée par des cours qui intègrent des ressources inclusives, abordent les obstacles structurels et recourent à des simulations pour favoriser la compréhension des besoins de divers apprenants. Les étudiants mènent des recherches sur les anomalies et examinent les recherches professionnelles pour relever des stratégies fondées sur des données probantes.

Connaissance du contexte d'enseignement

Les étudiants en enseignement du programme acquièrent, par l'entremise de cours et de stages, des connaissances relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles.

Élément 1 - Santé mentale et bien-être

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et une compréhension des questions de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents, qui sont pertinentes pour le milieu scolaire élémentaire et secondaire en Ontario.

Le cours obligatoire *Development and Learning* et d'autres cours de base procurent aux étudiants en enseignement des connaissances et une compréhension des questions liées à la santé mentale des élèves qui sont pertinentes pour les milieux scolaires des cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire en Ontario. Le cours comprend du contenu sur la santé mentale et le bien-être des élèves, les responsabilités professionnelles relatives au soutien à la santé mentale des élèves, le développement cognitif, l'intimidation et l'examen d'études de cas fondées sur les soins tenant compte des traumatismes.

Le programme souligne l'incidence cruciale sur le bien-être de l'apprenant des relations personnelles entre lui et l'enseignant. Les étudiants en enseignement ont des lectures obligatoires comme *Vers un juste équilibre : Pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves – Guide du personnel scolaire* du ministère de l'Éducation de l'Ontario (2013). Les instructeurs animent des discussions guidées et des activités de réflexion concernant la position de l'enseignant et la possibilité de causer involontairement du tort, le tout visant à favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves.

Les étudiants en enseignement sont évalués en fonction de leur engagement à l'égard de l'apprentissage et du bien-être des élèves au cours du stage. Dans le modèle de plan de leçon pour la maternelle, les étudiants en enseignement intègrent des stratégies pour favoriser l'appartenance et l'engagement des élèves, ainsi que pour soutenir leur autorégulation et leur bien-être global.

Élément 2 - Normes d'exercice et de déontologie

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 3 i).

Élément 3 - Transitions de l'apprentissage et cheminements postsecondaires

L'information relative à cet élément est abordée à la section Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, élément 6.

Élément 4 - Contexte ontarien

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires ou secondaires; aux perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones; aux écoles sécuritaires et tolérantes et à la création d'un milieu scolaire positif; ainsi qu'à l'éducation environnementale, à l'écojustice et à l'action pour le climat.

Tous les étudiants en enseignement acquièrent une connaissance du contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires dans leurs cours de base de première année : *Development and Learning, Foundations of Curriculum* et *Law and Professional Practice*. Ces cours servent d'introduction aux principales théories, stratégies d'enseignement, pédagogies, curriculums, politiques et lois sur le contexte éducatif de l'Ontario. Tous les étudiants en enseignement disposent de plusieurs occasions, dans les cours et en stage, d'apprendre l'importance de respecter et de comprendre la diversité des origines et des besoins des élèves. Les lectures portent notamment sur le racisme, le racisme envers les personnes noires, les stéréotypes, la discrimination contre les personnes 2SLGBTQI+, l'ethnicité et l'identité raciale.

Au cours du stage, les étudiants en enseignement sont évalués en fonction de leur capacité à témoigner de l'intérêt pour le développement du caractère des élèves et à manifester empathie, équité et respect de la diversité.

Dans le cours obligatoire *Indigenous Education*, les étudiants en enseignement étudient les perspectives, cultures et façons de savoir autochtones. Les sujets comprennent les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les pensionnats, l'apprentissage à propos du territoire, les effets de la colonisation, la spiritualité et les apports autochtones à l'éducation et à la pédagogie. Les étudiants en enseignement participent à des rencontres avec des conférenciers autochtones invités et à une sortie locale au Woodlands Cultural Centre – Mohawk Institute Residential School, à la librairie Good Minds et à la Mohawk Chapel. Comme activité de synthèse à la suite de la sortie, les étudiants en enseignement doivent établir des liens professionnels, curriculaires et propres à leur cycle avec les lieux qu'ils ont visités.

Dans le cours *Law and Professional Practice*, les étudiants en enseignement examinent des lois telles que la *Loi de 2012 pour des écoles tolérantes* et la *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*. Ils lisent des chapitres de l'ouvrage *Professionalism, Law, and the Ontario Educator* (Kitchen et Bellini, 2023) sur la sécurité dans les classes et dans les écoles. Les étudiants en enseignement établissent des liens entre cette théorie et leur expérience de stage en concevant des leçons axées sur le milieu d'apprentissage et le climat de la classe. En stage, les enseignants associés évaluent les étudiants en enseignement en fonction de leur capacité à faire preuve de leadership dans les communautés d'apprentissage en créant un climat d'apprentissage où les élèves se sentent en sécurité.

Tous les étudiants en enseignement suivent le cours *Environmental Education* dans le cadre duquel ils participent à des activités d'éducation en plein air et apprennent à intégrer une approche expérientielle fondée sur l'enquête, la gestion de l'environnement, l'éducation au développement durable et l'intégration de l'éducation environnementale. Dans le cours, les étudiants en enseignement remplissent une série de journaux de réflexion qui démontrent leur compréhension de l'éducation environnementale en se fondant sur les lectures du cours, les exposés et les discussions en classe. Ils réalisent un projet intégré fondé sur le curriculum et axé sur des aspects de l'éducation environnementale.

Élément 5 - Droit et législation en matière d'éducation

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 11.

Élément 6 - Relations professionnelles

Le programme permet aux étudiantes et étudiants en enseignement d'acquérir, dans les cours et les stages, des connaissances et des compétences ainsi que de développer des perspectives et des pratiques sur la façon de créer et d'entretenir les divers types de relations professionnelles qui existent entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions.

Tous les étudiants en enseignement étudient les relations professionnelles dans plusieurs cours de base. Les cours *Learning Environment and Organization* explorent la communication avec les parents, la collaboration et les relations enseignant-élève, tandis que le cours *Education Law and Professional Practice* enseigne aux étudiants en enseignement les divers droits et obligations que les règlements confèrent aux parents, élèves, collègues et superviseurs.

Dans le cours *Professional Teaching Seminar*, les étudiants en enseignement font des lectures et regardent des webinaires sur les recommandations professionnelles de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Ces recommandations professionnelles comprennent *Aborder la haine et la discrimination* (2025), *Limites professionnelles* (2020) et *Fondements de l'exercice professionnel* (2016). Les étudiants en enseignement font des lectures sur les droits et responsabilités des élèves et des parents tirées du manuel *Professionalism, Law and the Ontario Educator* (Kitchen et Bellini, 2023).

L'évaluation du stage d'assistance à l'enseignement à la première session repose sur les normes de déontologie. Les étudiants en enseignement sont évalués en fonction de la confiance, dont leur capacité à faire preuve d'équité, d'ouverture et d'honnêteté. Ils étudient également l'importance de leurs relations professionnelles avec leurs enseignants associés.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Faits et Motifs

La documentation indique que le programme examiné est actuel, fait référence au curriculum de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Les constatations se rapportant à cette condition se trouvent à la condition 3.1.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Faits et Motifs

La documentation indique que le contenu du programme examiné comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Le programme comprend des cours de méthodologie, des cours de base et des stages, la théorie étant intégrée tout au long des composantes de méthodologie et de base. Le curriculum de base est offert à des cohortes mixtes (primaire-moyen-intermédiaire) ou à des cohortes propres à un cycle (primaire-moyen et moyen-intermédiaire).

Les cours de base que doivent suivre tous les étudiants en enseignement sont les suivants : *Curriculum Foundations; Development and Learning; Digital Technology for Learning; Education Law and Professional Practice; Environmental Education; History and Philosophy of Education; Inclusive Practice; Indigenous Education; Learning Environment and Organization I & II; Multicultural Education; Professional Teaching Seminar* et *Teacher-As-Researcher*.

Les cours de méthodologie portant sur des matières du curriculum sont décrits à la condition 10.

Mise en pratique de la théorie

L'intégration de la théorie et de la pratique constitue un aspect fondamental de la structure du programme, comme l'illustre le cycle «théorie-pratique-théorie». L'ordre des cours est établi de manière que l'enseignement théorique guide l'application en classe pendant le stage, qui à son tour enrichit l'apprentissage continu lors du retour aux cours. Les étudiantes et étudiants en enseignement amorcent ce processus dans le cours *Curriculum Foundations* en explorant la théorie et les orientations curriculaires dans les travaux de théoriciens comme Aoki, Wiggins et McTighe. Ils créent des plans de leçon et d'unité destinés à leurs stages qui intègrent le concept de *Understanding by Design* (UbD), la différenciation pédagogique et la conception universelle de l'apprentissage.

La mise en pratique de la théorie est soutenue par la tenue simultanée de blocs de stage et de cours de base tout au long du programme. À la première session, les étudiants en enseignement suivent le cours *Development and Learning* tout en réalisant un stage d'assistance à l'enseignement de 20 jours qui leur permet d'observer immédiatement les théories constructivistes et behavioristes en contexte de classe. Cette approche se poursuit aux sessions suivantes, alors que les cours comme *Inclusive Education* et *Learning Environment and Organization* inculquent les stratégies particulières nécessaires à leur mise en œuvre durant les blocs de stage de six semaines.

La mise en pratique de divers cadres théoriques est manifeste dans le cours *Indigenous Education*, où les étudiants en enseignement conçoivent des expériences d'apprentissage qui intègrent les façons de savoir autochtones dans les attentes du curriculum de l'Ontario. Ils démontrent cette approche d'intégration en incorporant les voix et les perspectives autochtones dans des matières comme les sciences et la littérature, et en réfléchissant à la façon dont ces cadres influencent l'environnement matériel et pédagogique de la classe.

Les étudiants en enseignement utilisent un modèle structuré de plan de leçon qui aligne les attentes du curriculum sur la compréhension théorique tout au long de la conception des expériences d'apprentissage. Ces leçons sont intégrées dans les activités de questionnement des cours subséquents, dont *Professional Learning Seminar* et *Teacher-As-Researcher*, ce qui permet aux étudiants de préciser leur identité professionnelle et leurs décisions en enseignement en fonction des données recueillies en classe.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Faits et Motifs

La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

L'École des sciences de l'éducation offre un programme consécutif de quatre sessions pour les cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire. Le programme comporte des sessions d'automne et d'hiver réparties sur une période de deux ans, avec un congé d'été entre les deux.

Les cohortes des deux cycles suivent un programme de 60 crédits qui intègre des cours de méthodologie et de base ainsi que des stages. Les cours sont conçus pour relier la théorie et la pratique de l'éducation, en mettant l'accent sur la littérature et les mathématiques au cours des trois premières sessions. À la quatrième session, les étudiantes et étudiants en enseignement suivent des cours de base qui les amènent de la théorie de l'enseignement à une compréhension de leur identité professionnelle dans le contexte plus large de l'éducation. Ces cours appellent les étudiants en enseignement à faire la synthèse de leur philosophie personnelle de l'éducation et des normes professionnelles, tout en les outillant pour qu'ils deviennent des praticiens informés par les données et engagés à l'égard de la vérité, de la réconciliation et des obligations déontologiques de la profession enseignante en Ontario. Les cours de méthodologie portant sur des matières principales du curriculum comprennent l'éducation physique et la santé, les sciences, les études sociales/l'histoire/la géographie, et les arts (arts visuels, théâtre et danse). En deuxième année, les étudiants en enseignement du cycle moyen-intermédiaire suivent des cours de méthodologie dans la matière intermédiaire choisie.

Le programme s'appuie sur un mode de prestation fondé sur la recherche sur l'engagement synchrone et asynchrone. La première session se déroule entièrement en présentiel, tandis que les sessions suivantes adoptent un mode mixte qui combine l'enseignement en présentiel et l'apprentissage virtuel.

Les stages sont organisés de sorte que l'enseignement pédagogique précède immédiatement l'application en classe et comprennent au moins 80 jours d'expérience pratique. À la première session, les étudiants en enseignement réalisent un stage d'assistance à l'enseignement de 20 jours en parallèle avec le

cours *Development and Learning*. Aux deuxième et troisième sessions, ils suivent des stages de 30 jours dans chacun des cycles pour lesquels ils seront agréés, atteignant ainsi le seuil exigé de 80 jours à la fin de la troisième session. Les 30 derniers jours d'expérience pratique de la quatrième session sont consacrés soit à un stage traditionnel, soit à une expérience sur le terrain. Cela permet aux étudiants en enseignement de passer de 15 à 30 jours dans des milieux variés, comme des écoles confessionnelles indépendantes, qui ne suivent pas nécessairement le curriculum de l'Ontario. Les expériences sur le terrain, qui ne comptent pas dans le total des jours de stage, sont gérées par des enseignants chevronnés et évaluées par des conseillers universitaires.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 6.

Condition 7

Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que les étudiants en enseignement sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.

Le calendrier universitaire de l'Université Redeemer indique que pour être admissibles à l'obtention du diplôme, les étudiantes et étudiants en enseignement doivent obtenir 60 crédits avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 6,0 (C+). Cette exigence comprend une note minimale de C+ dans le cours de base *Development and Learning* et au premier stage, suivie d'une note minimale de B- à chaque stage ou expérience sur le terrain par la suite. Ces politiques d'évaluation sont régies par les règlements universitaires, lesquels prévoient les procédures d'attribution des notes, d'examen et de traitement des recours des étudiants.

L'évaluation des cours s'appuie sur les attentes liées au grade de premier cycle de l'École des sciences de l'éducation et sur le cadre *Faire croître le succès* du ministère de l'Éducation. Cette méthode comprend l'évaluation *au service* de l'apprentissage, *en tant qu'apprentissage* et *de l'apprentissage*. Les principes de la planification à rebours sont utilisés pour ancrer les approches d'évaluation et soutenir l'élaboration d'évaluations liées à des objectifs d'apprentissage particuliers. Le programme insiste sur la rétroaction formative et descriptive, en particulier dans les cours *Development and Learning* et *Curriculum Foundations*, où les étudiants en enseignement utilisent des journaux d'apprentissage réflexifs et des journaux d'apprentissage numériques pour s'auto-évaluer. Pour favoriser leur développement, les instructeurs leur fournissent une rétroaction régulière tout en modélisant diverses approches d'évaluation qui démontrent comment fournir une rétroaction constructive aux élèves. Cela renforce l'alignement entre les composantes du curriculum et permet aux étudiants en enseignement de se familiariser avec la littératie en évaluation. Dans des cours comme *History and Philosophy of Education*, les évaluations sommatives permettent de fournir aux étudiants en enseignement des commentaires détaillés des instructeurs et des notes quantitatives selon des critères de réussite établis; les étudiants peuvent ainsi mettre au point leurs travaux à partir de pistes d'amélioration concrètes.

L'évaluation des stages est un processus collaboratif auquel participent l'enseignant associé et le conseiller universitaire. Les enseignants associés fournissent une rétroaction constructive continue par des entretiens quotidiens et des notes écrites dans le cahier de planification de l'étudiant en enseignement, et ce dernier doit en tenir compte au moment de réviser ses leçons pour démontrer son épanouissement professionnel. L'évaluation est structurée autour d'une évaluation formative effectuée à mi-parcours de chaque stage afin de déterminer les aspects à améliorer, et d'une évaluation sommative effectuée à la fin pour déterminer si, globalement, l'étudiant est prêt à entrer dans la profession.

Les étudiants en enseignement sont évalués selon une échelle à quatre niveaux allant du niveau 1, qui indique que le rendement n'atteint manifestement pas la norme, au niveau 4, qui indique que le rendement dépasse la norme. Les évaluations couvrent six domaines particuliers : l'engagement envers les élèves et leur apprentissage; les connaissances professionnelles; la pratique professionnelle; le leadership dans les communautés d'apprentissage; le perfectionnement professionnel continu et la préparation générale. Les conseillers universitaires soutiennent ce processus d'évaluation au moyen de visites d'observation prévues, de réunions-bilans et de courriels réguliers.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 7.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe 9 (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce que les exigences concernant le stage sont les suivantes :

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Faits et Motifs

La documentation indique que tous les éléments requis d'un stage sont inclus dans le programme examiné.

Au moins 80 jours de stage adaptés au format et à la structure du programme

Le programme de formation à l'enseignement est conçu pour dépasser le minimum réglementaire d'expérience pratique, avec jusqu'à 110 jours d'expérience en milieu scolaire. Tous les étudiants en enseignement des cohortes des cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire effectuent 80 jours de stage divisés en trois blocs obligatoires. Le premier stage est un stage d'assistance à l'enseignement de 20 jours à la première session, suivi de deux blocs de 30 jours aux deuxième et troisième sessions. À la quatrième session, le programme propose plusieurs parcours : un stage de 30 jours, un stage de 15 jours combiné à 15 jours d'expérience sur le terrain, ou 30 jours d'expérience sur le terrain. Grâce à cette structure, les étudiants en enseignement qui ont été absents au cours de certaines journées de stage des blocs précédents peuvent respecter l'exigence

de 80 jours de stage au cours de la quatrième session. Le programme maintient une nette distinction entre stage et expérience sur le terrain en s'assurant que seuls les stages dans des milieux où est enseigné le curriculum de l'Ontario, sous la supervision et l'évaluation d'enseignants agréés de l'Ontario, comptent dans le total des jours de stage exigés.

Périodes d'observation et d'enseignement pratique en Ontario

Les stages se déroulent dans des milieux où l'on enseigne le curriculum de l'Ontario, principalement dans le cadre de partenariats avec une vaste gamme de conseils scolaires publics et catholiques de la province. Les étudiants en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire ont également la possibilité de réaliser des stages dans des écoles secondaires chrétiennes indépendantes qui enseignent le curriculum de l'Ontario, où ils sont supervisés et évalués par des enseignants agréés de l'Ontario. L'organisation du programme est telle que les étudiants en enseignement des deux cohortes font leur stage au cycle inférieur à la deuxième session et au cycle supérieur à la troisième session.

Cycles et matières d'enseignement

Les étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen effectuent au moins trois stages distincts aux cycles primaire et moyen, soit de la 1^{re} à la 6^e année. Pour les étudiants en enseignement intéressés par la maternelle, les stages ont généralement lieu à la quatrième session et sont jumelés à des cours optionnels sur l'apprentissage par le jeu. Les étudiants en enseignement aux cycles moyen-intermédiaire effectuent des stages dans les deux cycles pour lesquels ils se préparent à enseigner, dont au moins un stage dans leur matière d'enseignement désignée pour les 7^e à 10^e années à la troisième session.

Un éducateur expérimenté

Tous les stages sont supervisés et évalués par des enseignants agréés de l'Ontario (EAO) en règle qui possèdent au moins trois ans d'expérience en enseignement. Les enseignants associés agissent à titre de mentors pédagogiques et offrent une introduction graduelle aux responsabilités de la classe dans le cadre de rencontres initiales sur l'organisation de la classe et de l'approbation systématique des plans de leçon. Ils sont chargés de surveiller les progrès, de tenir des rencontres quotidiennes de planification et d'effectuer une évaluation formative à mi-parcours du stage et une évaluation sommative finale. Si un étudiant en enseignement éprouve des difficultés au cours de son stage, une rencontre formelle sur la réussite du stage a lieu pour documenter les

difficultés et établir un plan d'amélioration. Si les interventions sont infructueuses, cela peut entraîner un échec et un examen de la part de l'établissement pour déterminer l'avenir de l'étudiant en enseignement dans le programme.

Conseiller universitaire

Chaque étudiant en enseignement est jumelé à un conseiller universitaire qui le supervise et l'évalue pendant les stages. Les conseillers universitaires effectuent au moins trois visites au cours de chaque stage de six semaines. Ces trois visites consistent en une visite d'introduction pour établir des liens, suivie de deux observations formelles en classe. Ces visites visent à combler l'écart entre la théorie et la pratique en classe. Le conseiller universitaire est chargé de soumettre la note finale du stage, qui repose sur les rapports d'observation formelle, l'examen du cahier de planification de l'étudiant en enseignement et la consultation de l'enseignant associé. Les évaluations finales sont effectuées selon une échelle de compétence à quatre niveaux alignée sur les cinq normes d'exercice de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que sur un domaine supplémentaire, la préparation générale.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Faits et Motifs

La documentation indique que la réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage. Les étudiantes et étudiants en enseignement doivent effectuer au moins 80 jours de stage dans des écoles où est enseigné le curriculum de l'Ontario pour obtenir leur diplôme. Toute journée manquée doit être reprise pour satisfaire à l'exigence totale.

La réussite de chaque stage est un préalable à l'avancement au stage suivant. La réussite des stages des première et deuxième session exige une note minimale de C+. Ce seuil augmente en deuxième année, où la réussite du stage de la troisième session et du stage ou de l'expérience sur le terrain de la quatrième session exige une note minimale de B-. Cette structure de notation progressive exige que les étudiants en enseignement démontrent un niveau croissant de compétence professionnelle. Les étudiants en enseignement qui n'obtiennent pas ces notes minimales ne sont pas en mesure de poursuivre le programme.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Faits et Motifs

La documentation indique que les cours de méthodologie de l'enseignement du programme examiné conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire suivent des cours de méthodologie propres à un cycle, qui reflètent les six matières de base du curriculum de l'Ontario : arts, éducation physique et santé, langue, mathématiques, sciences et études sociales. *Le curriculum de l'Ontario, maternelle et jardin d'enfants, 2026* est abordé dans les cours du cycle primaire-moyen.

Les étudiants en enseignement de la cohorte des cycles primaire-moyen suivent les cours de méthodologie suivants, qui portent sur le curriculum de l'Ontario de la maternelle à la 6^e année : *Literacy and Multilingual Learners; Mathematics in Primary Grades; Mathematics in the Junior Grades; Physical Education; Health and Dance; Social Studies; Science; The Arts: Music and Visual Arts* et *Literacy and Drama*.

Tous les étudiants en enseignement moyen-intermédiaire suivent *The Arts: Music and Visual Arts*, qui les prépare à enseigner de la 4^e à la 6^e année. Ils suivent les cours liés à la méthodologie suivants, qui portent sur le curriculum de l'Ontario, de la 4^e à la 10^e année : *Literacy and Multilingual Learners; Mathematics in the Junior Grades; Mathematics in the Intermediate Grades; Physical Education; Health and Dance; Social Studies; History and Geography; Science* et *Literacy and Drama*.

Les étudiants en enseignement choisissent l'une des matières d'enseignement suivantes pour étudier et mettre en œuvre un programme-cadre pour les 7^e à 10^e années : *Mathematics; English; Physical and Health Education; Geography; History; Music; Visual Arts; Drama; Science; Religious Education in Catholic Schools* et *French as a Second Language*.

Les étudiants en enseignement suivent des cours de méthodologie pour examiner le curriculum de l'Ontario de la 7^e à la 10^e année propre à leur matière d'enseignement. Ces cours d'enseignement intermédiaire sont offerts selon un modèle d'apprentissage guidé par projet sous la supervision d'un instructeur. Les

étudiants en enseignement examinent les recherches et la documentation pertinentes pour leur matière et créent une unité d'études à mettre en pratique en classe.

Annexe 1 – Pédagogie et évaluation dans les domaines d'études

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de pédagogie et d'évaluation pour des domaines particuliers des programmes-cadres dans les cours de méthodologie.

Les étudiantes et étudiants en enseignement des deux cohortes mettent en œuvre des méthodes pédagogiques et des pratiques d'évaluation propres aux différentes matières au moyen de travaux et d'expériences pratiques. Dans les travaux, les étudiants en enseignement apprennent à concevoir des leçons et des unités en utilisant les programmes-cadres pertinents. Ils se servent des programmes-cadres et des politiques du Ministère, dont *Faire croître le succès – Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (2010) et *Faire croître le succès – Supplément de la maternelle et du jardin d'enfants* (2016), pour concevoir des évaluations différenciées pour les apprenants des cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire.

Les étudiants en enseignement développent et appliquent des connaissances pédagogiques disciplinaires, des compétences en planification pédagogique et en évaluation, ainsi que des pratiques réflexives s'appuyant sur le curriculum au moyen de tâches d'évaluation variées, dont la planification de leçons en trois parties, le micro-enseignement, des activités environnementales en STIM et la planification collaborative de leçons dans les cours de sciences et de mathématiques.

Les étudiants en enseignement répondent à des questions de réflexion dans le modèle de plan de leçon afin d'approfondir leur connaissance des pratiques d'évaluation. Le modèle de plan de leçon met l'accent sur l'évaluation au service de l'apprentissage, en tant qu'apprentissage et de l'apprentissage. Le modèle de plan d'unité, quant à lui, soutient l'élaboration des évaluations et comprend des rubriques pour préciser les objectifs d'apprentissage, les critères de réussite et les stratégies d'enseignement.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Faits et Motifs

La documentation indique que les cours théoriques et de base du programme examiné portent sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Le programme aborde le développement et l'apprentissage humains dans le cours obligatoire *Development and Learning*. Les étudiantes et étudiants en enseignement étudient le développement du cerveau ainsi que les théories de l'apprentissage behavioristes, cognitivistes, constructivistes et socioconstructivistes, et explorent l'application de ces théories en contexte de classe pendant le stage d'assistance à l'enseignement de 20 jours. Les étudiants en enseignement effectuent également des tâches hebdomadaires de préparation et de réflexion fondées sur des lectures tirées du manuel du cours, *Educational Psychology*. Les sujets comprennent les théories du développement de l'enfance à l'adolescence et les conceptions behavioristes et cognitivistes de l'apprentissage. Dans le cadre de ces tâches, les étudiants en enseignement observent les élèves, identifient les concepts clés du développement et analysent les incidences pratiques de ces concepts sur l'enseignement.

Dans *History and Philosophy of Education*, tous les étudiants en enseignement apprennent à recueillir, à interpréter et à évaluer les recherches et les analyses de données actuelles pour éclairer leur compréhension de la théorie et de la pratique de l'éducation. Cela comprend l'application de résultats fondés sur des données probantes à des aspects tels que le développement de l'enfant et de l'adolescent, la santé mentale et physique, la conception du curriculum, la différenciation pédagogique, la gestion de classe et l'évaluation, comme l'illustre ce cours.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Le programme comprend un cours de base obligatoire sur l'éducation et les textes législatifs connexes. Dans *Education Law and Professional Practice*, les étudiantes et étudiants en enseignement étudient le rôle professionnel, les obligations et les responsabilités juridiques et éthiques, ainsi que les lois, règlements et politiques qui régissent la conduite, les relations professionnelles et les obligations des enseignants. Le cours porte notamment sur la sécurité dans les milieux d'apprentissage, l'intimidation, la sécurité dans les écoles et les politiques relatives à la santé mentale et au bien-être des élèves. Il porte également sur la *Loi sur l'éducation*, les notes Politique/Programmes et la législation connexe concernant les rôles, responsabilités et fonctions des enseignants en éducation spécialisée. Les étudiants en enseignement examinent les recommandations professionnelles de l'Ordre, dont *Contre le racisme envers les personnes noires*; *Limites professionnelles*; *Mieux réagir à l'intimidation entre élèves*; *Devoir de signaler*; *Favoriser la santé mentale des élèves* et *Faute professionnelle d'ordre sexuel*. Dans les travaux, les étudiants en enseignement doivent appliquer leur compréhension des recommandations professionnelles et des obligations juridiques à l'analyse d'une étude de cas de faute professionnelle.

Le cours *Inclusive Education* permet à tous les étudiants en enseignement d'approfondir leur compréhension de la réglementation relative au soutien aux élèves ayant des besoins en éducation spécialisée, ainsi que des exigences relatives au plan d'enseignement individualisé (PEI) et au comité d'identification, de placement et de révision (CIPR). Ce cours vise à approfondir la connaissance et la compréhension qu'ont les étudiants en enseignement des droits des élèves, dans le cadre de leur responsabilité de soutenir les progrès de ces derniers dans une perspective inclusive et de collaborer avec la famille et d'autres professionnels.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Faits et Motifs

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

L'École des sciences de l'éducation compte 15 instructeurs, dont cinq professeurs à temps plein et dix professeurs auxiliaires. Quatre détiennent un doctorat (trois Ph. D. et un Ed. D.), et un autre est en voie d'obtenir un Ph. D. Huit possèdent une maîtrise (M. Éd./M. Sc./M. A.), et deux ont un grade de premier cycle comme grade le plus élevé. Sur les 15 membres du corps professoral, 13 détiennent un baccalauréat en éducation (B. Éd.).

La majorité des membres à temps plein et auxiliaires du corps professoral sont des enseignants agréés de l'Ontario (EAO) et possèdent de l'expérience dans des écoles élémentaires ou secondaires, allant de 1 à plus de 50 ans d'enseignement. Les membres du corps professoral ont acquis une expérience professionnelle dans des écoles indépendantes et publiques de l'Ontario et ont occupé divers postes, dont ceux de direction, de direction adjointe, de titulaire de classe et d'instructeur dans d'autres facultés d'éducation.

Les instructeurs du programme détiennent des qualifications dans au moins deux cycles d'enseignement (primaire-moyen, moyen-intermédiaire ou intermédiaire-supérieur) et possèdent une expertise pédagogique appropriée dans les composantes du programme et dans une variété de matières. Les membres du corps professoral développent une expertise dans des aspects tels que la théorie de l'apprentissage et de l'évaluation, l'apprentissage socioaffectif, l'apprentissage par le jeu, le français langue seconde, l'éducation religieuse catholique, l'éducation musicale, les STIM et l'éducation environnementale, la conception du curriculum et le droit de l'éducation.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 12.

Condition 13

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que l'établissement s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme examiné.

L'Université Redeemer tient ses dossiers conformément aux normes établies par l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et par l'Organization of University Registrars of America (OURA). Les dossiers électroniques sont gérés selon les protocoles de sécurité de l'ARUCC, tandis que les dossiers physiques sont conservés dans des locaux verrouillés à accès contrôlé. Les copies papier et électroniques des examens sont conservées dans des lieux sécurisés, et les plans de cours sont conservés exclusivement sous forme électronique dans une base de données sécurisée du service.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 13.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Faits et Motifs

La documentation indique que l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer s'est engagée à améliorer sans cesse le programme examiné et à en assurer la qualité, et qu'elle a mis en place des mesures officielles qui témoignent de cet engagement.

Toutes les modifications apportées aux cours et au programme font l'objet d'un processus officiel d'examen qui comprend l'approbation de la faculté, du comité des programmes universitaires et du Sénat de l'université. Ces modifications sont apportées conformément à l'Institutional Quality Assurance Process (IQAP). Les recommandations issues de ce processus ont mené à l'élimination progressive du programme concurrent, à l'augmentation des ressources de la bibliothèque et à la restructuration officielle de l'École des sciences de l'éducation sous la direction d'un doyen attitré.

L'École des sciences de l'éducation prend appui sur les politiques provinciales en matière d'éducation et sur la recherche pour orienter son curriculum, ce qui a mené à la création d'un comité d'examen de la littératie en réponse au rapport *Le droit de lire* de la Commission ontarienne des droits de la personne. Le comité a effectué un examen de la conception des cours de littératie, des pratiques d'évaluation et des ressources pédagogiques. Les recommandations issues de cet examen ont mené à la modification des cours de littératie et d'art dramatique afin de s'assurer que les étudiants en enseignement maîtrisent des pratiques de littératie fondées sur des données probantes avant d'entamer leurs stages. À ces mises à jour s'est ajoutée l'acquisition de documents ciblés pour le centre de ressources pour la formation des enseignants.

Une rétroaction régulière sur le programme est obtenue par la collecte d'évaluations de cours auprès des étudiants en enseignement. Cette rétroaction oriente l'évaluation annuelle des professeurs et l'établissement de leurs objectifs professionnels. Le programme sollicite également la rétroaction des enseignants associés et des étudiants en enseignement concernant les stages en vue d'identifier les aspects à améliorer sur le plan opérationnel.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Faits et Motifs

La documentation indique que le programme s'est doté d'un comité consultatif de la formation des enseignants (CCFE) qui joue un rôle consultatif et de liaison à l'égard du programme.

Le CCFE se réunit chaque année avec l'École des sciences de l'éducation; il lui fournit des conseils et collabore avec elle sur des questions qui touchent le programme. Le CCFE est présidé par le doyen de l'École des sciences de l'éducation et comprend des professeurs à temps plein, le coordonnateur des stages, des anciens étudiants du programme et des étudiants en enseignement actuels. Le CCFE compte également des représentants externes provenant de l'Hamilton-Wentworth Catholic District School Board et de l'Hamilton-Wentworth District School Board ainsi que de diverses associations d'écoles indépendantes, dont l'Edvance Christian Schools Association, l'Association of Christian Schools International et la Vocate Christian School Employees Association. Le comité comprend aussi des représentants du ministère de l'Éducation, de la Learning Disability Association of Ontario, de l'Institute for Catholic Education et de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les réunions du CCFE permettent d'examiner les changements stratégiques au programme et les mesures internes d'assurance de la qualité, comme les réunions régulières du corps professoral et les retraites du printemps. Des discussions récentes du comité ont influé directement sur la structure du programme et son orientation pédagogique relativement au soutien aux élèves ayant des besoins en éducation spécialisée et à l'intégration des recommandations provinciales en matière de littératie. Parmi les autres sujets de réunion figurent la conception des cours de littératie, les exigences relatives aux compétences en mathématiques et la mise en œuvre des certificats transitoires.

Conclusion

Selon l'information fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les motifs énoncés précédemment, le comité d'agrément conclut que le programme de formation à l'enseignement suivant offert par l'École des sciences de l'éducation de l'Université Redeemer satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 : Agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un grade

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme pour une période de sept ans se terminant le 28 avril 2033 ou pour une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 : Agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 28 avril 2026